

**VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 5^e jour du mois de juillet 2010, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et Claude Gingras, secrétaire-trésorier adjoint, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Adoption du
procès-verbal

RÉSOLUTION N^o 188-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Ratification des
comptes

RÉSOLUTION N^o 189-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 23 juin 2010 et totalisant une somme de 1 307 420,31 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement des réclamations pour frais de voyage ou de représentation des membres du conseil municipal, totalisant la somme de 16,20 \$ (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Rapport du
Directeur général

RÉSOLUTION N^o 190-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général daté du 1^{er} juillet 2010 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu, le cas échéant.

ADOPTÉE

Dépôt de
documents

Le secrétaire fait dépôt du procès-verbal d'une réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 13 mai 2010. Le conseil en prend acte.



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Maire suppléant

RÉSOLUTION N° 191-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur Jean-Félice Nadeau, conseiller, à titre de maire suppléant jusqu'au 7 mars 2011 inclusivement, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE

Délégation
assises annuelles
FQM

RÉSOLUTION N° 192-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER monsieur Réal Ouellet, maire, accompagné de sa conjointe, aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui auront lieu du 30 septembre au 2 octobre 2010, au Centre des congrès de Québec.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant de 885 \$, excluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes selon le règlement en vigueur (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Embauche
préposés vente
licences chiens et
chats

RÉSOLUTION N° 193-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER messieurs Rémi Laflamme et Patrick Ouellette pour la vente des licences pour les chiens et les chats sur le territoire de la municipalité, conformément aux règlements municipaux en vigueur, pour la période du 1er juin 2010 au 1er novembre 2010, au tarif de 3 \$ par licence vendue.

ADOPTÉE

Subvention
Comité fête
nationale

RÉSOLUTION N° 194-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER la somme de 1 671,48 \$ au Comité organisateur de la fête nationale du Québec à Plessisville, représentant l'équivalent des profits nets générés par les ventes au bar du site extérieur du Carrefour de l'Érable, lors des activités de la fête nationale qui ont eu lieu le 24 juin 2010 (p.c. 02-719-01-979).

ADOPTÉE

Subvention 150 \$
comité promotion

RÉSOLUTION N° 195-10

Proposé par monsieur Richard Rheault

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

loisir familial

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 150 \$ au comité de promotion du loisir familial (a/s Mme Sandra Vigneault), pour la journée « BOUGER EN FAMILLE » de la MRC de l'Érable qui aura lieu le 19 septembre 2010 à Notre-Dame-de-Lourdes (p.c. 02-719-01-979).

ADOPTÉE

Subvention
soccer Plessisville

RÉSOLUTION N° 196-10

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 2 500 \$ au Club de soccer de Plessisville, soit 500 \$ pour son fonctionnement courant et 2 000 \$ pour aider au lignage des terrains (p.c. 02-715-04-979).

Il est de plus résolu que l'octroi de cette subvention soit conditionnel à ce qu'une mention de cette dernière soit faite dans la publicité et les états financiers de l'organisme.

ADOPTÉE

Subvention Chev.
Colomb –
Location glace
patinage libre

RÉSOLUTION N° 197-10

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention au montant de 69 \$/heure, sous forme d'un crédit à la facture de location de l'aréna Léo-Paul-Boutin, aux Chevaliers de Colomb de Plessisville, conseil 2527, pour la tenue d'un maximum de 11 séances de patinage libre accessibles à la population, sans frais, d'une durée d'une heure, les dimanches au cours de la saison 2010-2011 (p.c. 02-713-11-979).

ADOPTÉE

Offre service P.A.
Lavigne – Loisir

RÉSOLUTION N° 198-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par monsieur Paul-André Lavigne de la firme Lavigne et associés, portant la date du 31 mai 2010, pour la réalisation d'une étude sur l'offre de service en matière de loisir à Plessisville, au coût de 14 475 \$ excluant les taxes applicables ainsi que les coûts de salle et de photocopies (p.c. 02-711-01-419 à 50% et 02-721-01-419 à 50 %).

ADOPTÉE

ATTENDU l'adoption du Projet de loi n° 84, *Loi instituant l'union civile et établissement de nouvelles règles de filiation*, sanctionnée le 8 juin 2002;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

ATTENDU que ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

ATTENDU que la Ville de Plessisville reçoit annuellement quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles.

Demande
compétence
célébration de
mariages

RÉSOLUTION N° 199-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la Ministre de la Justice de désigner monsieur Réal Ouellet, maire de la Ville de Plessisville, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

Entente
relocalisation
CDCÉ

RÉSOLUTION N° 200-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER messieurs Réal Ouellet, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, ou, en cas d'absence, Jean Marcoux, directeur général, à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Plessisville, La Fabrique de la Paroisse Sainte-Marguerite d'Youville (Plessisville), la Corporation de développement communautaire de l'Érable inc. (CDCÉ) et La Société en commandite Résidences Plessisville (S.E.C.), afin de prévoir les modalités de relocalisation de la CDCÉ et les engagements contractuels et financiers des parties à l'entente.

ADOPTÉE

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 22 juin 2010 pour les travaux de réfection de la rue Saint-Paul et de l'avenue Saint-Édouard;

ATTENDU la soumission la plus basse conforme.

Soumissions
travaux réfection
St-Paul/St-
Édouard

RÉSOLUTION N° 201-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat à Sintra inc. – région Centre-du-Québec, selon l'option 2, au coût de 1 343 813,75 \$ excluant les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Saint-Paul et de l'avenue Saint-Édouard, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser messieurs Réal Ouellet, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 22 juin 2010, pour la vente d'un véhicule usagé du département des travaux publics;

ATTENDU que la soumission la plus avantageuse est conforme.

Vente rouleau
Dynapac 1990

RÉSOLUTION N° 202-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER la soumission pour la vente d'un rouleau à asphalte Dynapac 1990 (unité n° 47-90) de la municipalité à Pavage Veilleux (1990) inc., pour le prix de 3 530 \$ excluant les taxes applicables, payable sur prise de possession du véhicule.

Il est de plus résolu que ce véhicule soit vendu tel que vu, sans aucune garantie.

ADOPTÉE

Délégations
Festival Country
et Folklorique de
Plessisville

RÉSOLUTION N° 203-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER messieurs Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron, conseillers, accompagnés de leur conjointe, aux activités du Festival Country et Folklorique de Plessisville qui se tiendra du 15 au 18 juillet 2010.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des forfaits week-end, au montant total de 160 \$ incluant les taxes applicables, et au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Yvette Lambert pour l'immeuble situé au 2345, avenue Saint-Germain, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les travaux projetés sont conformes aux critères d'aménagement relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier et fait une recommandation favorable à la réalisation des travaux prévus.

2345, Saint-
Germain (PIA
Yvette Lambert)

RÉSOLUTION N° 204-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par madame Yvette Lambert pour l'immeuble situé au 2345, avenue Saint-Germain, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux consistant à :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

- remplacer le parement extérieur du mur du côté ouest, du mur avant et du solarium arrière par un déclin de cèdre;
- remplacer le contour des fenêtres par des planches de cèdre;
- remplacer cinq (5) fenêtres du solarium arrière par des fenêtres à guillotine en PVC, selon le modèle existant, correspondant au modèle n° 3 du Règlement n° 1226, avec une barre transversale verticale.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Chantal Tourigny pour l'immeuble situé au 1885, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les travaux projetés sont conformes aux critères d'aménagement relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier et fait une recommandation favorable à la réalisation des travaux prévus.

1885, Saint-Louis
(PIIA Chantal
Tourigny)

RÉSOLUTION N° 205-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par madame Chantal Tourigny pour l'immeuble situé au 1885, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux consistant à :

- remplacer la tôle du toit de la galerie avant par une tôle Vicwest (modèle tôle pincée);
- refaire la galerie en façade, située à l'étage, en bois tel qu'existant;
- réparer les garde-corps des galeries en conservant le modèle d'origine;
- repeindre les murs avant et arrière;
- remplacer le revêtement de bardeaux d'asphalte de l'entrée du sous-sol à l'arrière de la maison;
- installer des gouttières.

ADOPTÉE

Modification -
Politique n° 5

RÉSOLUTION N° 206-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la Politique n° 5 « Tarification en loisir » comme suit :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 2.0 TARIFICATION DE L'ARÉNA, à l'article 3, des Taux horaire de location « Sur semaine » et « Fin de semaine » de « 90,00 \$/hre » par « 95,00 \$/hre » et de « 125,00 \$/hre » par « 130,00 \$/hre », partout où ils se trouvent dans ledit article;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

2° par le remplacement, dans le paragraphe 3.0 TARIFICATION DE L'ARÉNA POUR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR ET LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE, du paragraphe a) de l'article 1 par le suivant :

- « a) Les heures de glace seront en partie défrayées par la Ville, soit 57,50 \$ de l'heure aux heures louées à 95 \$ de l'heure et 90 \$ de l'heure aux heures louées à 130 \$ de l'heure.

Le nombre d'heures éligibles à cette part de la Ville sera calculé au prorata du nombre d'inscriptions, comme suit :

Hockey mineur : 1 heure pour 12 inscriptions
Patinage artistique : 1 heure pour 10 inscriptions

Ces heures devront être cédulées en priorité aux heures louées à 95 \$/l'heure, soit entre 6 h et 19 h sur semaine et entre 6 h et 12 h sur fin de semaine. Les heures de fin de semaine pourront être transférées selon les besoins du Service à la communauté. »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 4.0 TARIFICATION DE L'ARÉNA POUR LES NON-RÉSIDENTS DE LA VILLE DE PLESSISVILLE, à l'article 3, des coûts supplémentaires de « 180,00 \$/participant » par « 200,00 \$/participant », tant pour le hockey mineur que pour le patinage artistique.

ADOPTÉE

ATTENDU le décompte n° 2 présenté par Sintra inc. relativement aux travaux exécutés en date du 25 juin 2010 dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Méthot (projet 0516109).

Décompte n° 2
Prolongement ave
Méthot

RÉSOLUTION N° 207-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 2, réalisés par Sintra inc. en date du 25 juin 2010, dans le cadre des travaux de prolongement de l'avenue Méthot, au montant de 419 462,38 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 426 121,35 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

ADOPTÉE

ATTENDU le décompte n° 2 présenté par Sintra inc. relativement aux travaux exécutés en date du 25 juin 2010 dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables (projet 0517099).

Décompte n° 2
Réfection rue St-
Calixte et ave des
Érables

RÉSOLUTION N° 208-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 2, réalisés par Sintra inc. en date du 25 juin 2010, dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables, au montant de 442 548,70 \$ excluant les taxes applicables.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 449 574,16 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

ADOPTÉE

ATTENDU le décompte n° 3 présenté par M.P. ECO inc. relativement aux travaux exécutés en date du 25 juin 2010 dans le cadre du projet de remplacement des soufflantes (dossier 410-07).

Décompte n° 3
Remplacement
des soufflantes

RÉSOLUTION N° 209-10

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 3, réalisés par M.P. ECO inc. en date du 25 juin 2010, dans le cadre des travaux de remplacement des soufflantes, au montant de 137 060,80 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 139 236,64 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de subvention déposée par monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées » (PRECO) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour les travaux sur la rue Saint-Paul et l'avenue Saint-Édouard ;

ATTENDU que le projet, dans sa conception finale, diffère de la demande initiale, entre autres relativement au diamètre des conduites ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la demande de subvention, en procédant au moyen d'une nouvelle demande auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Nouvelle
demande d'aide
financière PRECO
(ave Saint-
Édouard)

RÉSOLUTION N° 210-10

Proposé par monsieur Jean-Félix Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à déposer une nouvelle demande de subvention dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées » (PRECO) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, selon la conception finale du projet de la rue Saint-Paul et de l'avenue Saint-Édouard.

DE DÉSIGNER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à titre de répondant auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la demande de subvention ci-dessus.

Il est de plus résolu que la Ville de Plessisville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

ATTENDU que la Ville de Plessisville est partie à une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office municipal d'habitation de Plessisville (OMH), concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis.

Programme
AccèsLogis OMH

RÉSOLUTION N° 211-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE PARTICIPER pour une unité supplémentaire dans le cadre du programme AccèsLogis, concernant l'immeuble de la Coopérative d'habitation Saint-Calixte, situé au 1465, rue Saint-Calixte à Plessisville.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de subvention présentée par madame Yvette Lambert (2345, avenue Saint-Germain) dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier » établi par le règlement n° 1510;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité d'étude, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2010, qui recommande d'accepter le projet soumis.

Demande de
subvention
(programme
Restauration du
patrimoine
immobilier)

RÉSOLUTION N° 212-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier », pour des travaux de 15 689,62 \$ incluant la main-d'œuvre et les taxes applicables, permettant à la propriétaire de bénéficier de la subvention prévue au règlement n° 1510, pour un montant maximal de 7 844,81 \$.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de subvention présentée par madame Chantal Tourigny (1885, avenue Saint-Louis) dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier » établi par le règlement n° 1510;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité d'étude, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2010, qui recommande d'accepter le projet soumis.

Demande de
subvention
(programme
Restauration du
patrimoine
immobilier)

RÉSOLUTION N° 213-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier », pour des travaux de 16 931,25 \$ incluant la main-d'œuvre et les taxes applicables, permettant à la propriétaire de bénéficier de la subvention prévue au règlement n° 1510, pour un montant maximal de 8 465,63 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

ATTENDU la demande de subvention présentée par madame Roxanne Huard et monsieur Denis Leblanc (1356-1358, rue Saint-Calixte) dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier » établi par le règlement n° 1510;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité d'étude, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2010, qui recommande d'accepter le projet soumis.

Demande de subvention (programme Restauration du patrimoine immobilier)

RÉSOLUTION N° 214-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier », pour des travaux de 43 045,32 \$ incluant la main-d'œuvre et les taxes applicables, permettant aux propriétaires de bénéficier de la subvention prévue au règlement n° 1510, pour un montant maximal de 21 522,66 \$.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de la Paroisse de Plessisville, par sa résolution n° 114-06-10, afin de pouvoir se raccorder à la conduite d'aqueduc de la Ville de Plessisville, pour desservir la Fraisière Talfor;

ATTENDU que ce raccordement n'est pas prévu au Plan directeur aqueduc-égout convenu entre la Ville et la Paroisse de Plessisville;

ATTENDU la volonté de la Ville de Plessisville de donner suite à la demande de la Paroisse.

Demande raccordement aqueduc Fraisière Talfor

RÉSOLUTION N° 215-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

D'ACCEPTER la demande formulée par la Paroisse de Plessisville pour un raccordement au réseau d'aqueduc de la Ville de Plessisville pour desservir la Fraisière Talfor, aux conditions émises dans la résolution précitée.

Il est de plus résolu que tous les frais soient assumés par le demandeur et que l'installation soit faite selon les règles de l'art.

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Richard Rheault, Luc Dastous, Jean-Noël Bergeron et Réal Ouellet.

Ont voté contre : Gaétan Blier, Yolande St-Amant et Jean-Félicpe Nadeau.

En faveur : 4 Contre : 3

ADOPTÉE SUR DIVISION

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 21 h 05.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE